NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Paris, 18 juin.

La séance d'hier a été intéressante non seulement par la double défaite de Cochery et le congé donné au gouverneur de la Banque de France, mais aussi par la preuve manifeste et lapide que le ministère n'existe que par la droite.

Dans deux scrutins en effet, pour des raisons de tactique, la droite s'est séparée du ministère et ce ci-ci est lourdement tombé le derrière dans les urnes, avec une minorité de plus de soixante voix.

Dans un troisième scrutin, le parti des ducs a donné pour sauver les régents de la Banque et le ministère a triomphé avec sa majorité habituelle.

Donc, seule, la droite soutient aux affaires ce gouvernement qui, du reste, lui en sait gré.

C'est le moment de dire avec feu Barthou que jamais un ministère républicain ne consentira à gouverner avec l'appui de la droite.

La Commission du budget

La commission du budget a examiné le budget de la justice qu'elle a adopté avec une réduction de 77.000 fr.

Elle a ensuite adopté sans modifications le budget des cultes.

Elle a nommé M. Berteaux rapporteur du projet relatif à l'institution de caisses de secours et de retraites pour les sapeurs-pompiers, avec mission de donner un avis favorable.

Les procès de presse

On sait que la Chambre a été saisie de deux propositions de loi relatives à la presse. Une de M. Pétrot, tend à ce qu'un journal ne puisse être désormais poursuivi qu'en vertu même de sa publication, et non plus, comme aujourd'hui, devant tout le tribunal dans le ressort duquel ce journal a été vendu. L'autre, de M. Odilon Barrot, maintient la procédure actuelle, mais permet au défendeur de se faire représenter.

La commission chargée d'examiner ces deux propositions a été élue hier. Elle est en majorité favorable à la proposition de M. Odilon Barrot.

AU SÉNAT

Commission des finances

Les bureaux du Sénat ont nommé, hier, la nouvelle commission des finances qui aura à examiner le projet de budget pour 1898 et les projets de réformes fiscales du ministre des finances.

Ont été élus: MM. Morel, Barbez, Franck Chauveau, Jean Dupuy, Gadaud, Marquis, Denoix, Fouquet, Prevet, Calmard-Dumas-Fille, Guérin (Vaucluse), Boulanger, Dufousset, Edouard Millaud, Hugot, Gustave Denis, Guyot (Rhône), Trarieux, Raynal, Adolphe Cochery, Mir, Crozet-Fourneyron, républicains; Peytral, Monestier, Gautier, Bernard (Doubs) et de Verninac, radicaux.

La commission des finances a constitué ainsi son bureau :

MM. Barbey, président; Boulanger et Franck Chauveau, vice-présidents; général Morel, rapporteur.

LE SUICIDE DE BARNATO

Paris, 16 juin.

Une dépêche de Funchal (Madère), à l'agence du Central News, annonce que le richissime capitaine M. Barney Barnato s'est suicidé lundi après-midi, en se jetant dans la mer du pont du paquebot *Scout*, quelques heures avant que ce navire, sur lequel il s'était embarqué à Capetown, touchât terre à Madère.

Il est probable que c'est dans un accès de fièvre chaude que celui qu'on appelait le roi des mines d'or, a été volontairement donné la mort.

Né à Londres, il y a quarante quatre ans, issu d'une famille juive, Barney Barnato eut des débuts excessivement modestes. Il fut clown, joua la pantomime et plus tard la comédie; lorsqu'à l'âge de 20 ans, il se rendit dans l'Afrique du sud pour y chercher fortune, c'était en qualité de directeur de cirque.

Il arriva à Kimberley, juste à l'époque où les mines de diamant commençaient à devenir productives; n'ayant que quelques livres de capital, il fit d'abord le trafic des diamants en petit; ses affaires prospérèrent et, dès qu'il eut accumulé quelques économies, il s'en servit pour acquérir des mines d'or du Transvaal, qui venaient d'être découvertes.

Dès l'année 1886, il était une puissance financière; après deux années de rivalité avec M. Cecil Rhodes, il s'associa avec lui pour la constitution de la *De Beers Consolidated Mines*; ses intérêts particuliers ne cessèrent de s'accroître par la spéculation et il crea ensuite la banque Barnato au capital de 62 millions 1/2 de francs.

Il avait représenté Kimberley au Parlement du Cap pendant deux législatures, il y a quelques années.

Barnato était la *Libre Parole*, laissa une veuve et deux filles. On dit que sa fortune est d'environ un demi milliard.

L'ancien clown de Kimberley devenu roi de l'Or, fut un des hommes les plus infectés de cette époque. Plus que d'autres ce Juif contribua à donner à des spéculateurs de pauvres diables, de tous les pays, le terrible mal connu sous le nom de fièvre de l'or.

Comme un génie malfaisant, il préside, il y a deux ans, à Paris même, au lancement des mines d'or.

Le virus qu'il avait inoculé à tant d'autres, devait le tuer.

D'ex acrobate a fait dans l'Océan, sa dernière culbute.

DERNIÈRE HEURE

TEMPÊTE DE NEIGE

Londres, 18 juin.

Une violente tempête de neige a eu lieu en Angleterre dès importance le vendredi Pentecôte, qui a été jetée à la côte à Blackpool. On craint qu'il soit perdu.

UN PARRICIDE

Paris, 18 juin.

Un boulevard Saint Michel a été ce matin, le théâtre d'un drame. Le fils Lemoyne de 20 ans a frappé son vieux père âgé de 60 ans, avec une massue en bois et l'a tué sur le coup.

Le fils a reçu un coup porté un coup de couteau dans la région du cœur. La blessure n'est point mort, mais son état est très grave.

NOUVEL ENGIN POLICIER

Paris, 18 juin.

La préfecture de police devra-t-elle mettre un terme aux explosions qui commencent à devenir singulièrement fréquentes.

Hier soir, à 6 h. 1/4, dit l'Agence Havas, un engin a fait explosion, place de la Concorde, aux pieds de la statue de Strasbourg, pendant que la pluie tombait à torrents. La détonation, très forte, fut entendue place de la Madeleine. Une bannerade entourant la place, est endommagée sur une longueur de 35 centimètres. Il n'y a aucune victime.

« MM. Trélat et Sabat, commissaires de police, ont procédé aussitôt aux constatations et M. Lépine s'est transporté sur les lieux. »

DUEL DE PRESSE

Paris, 18 juin.

A la suite d'un article paru dans le numéro de mardi de *La Petite République*, M. le général Rebillot a envoyé ses témoins à M. Camille de Ste-Croix, auteur dudit article.

De son côté, Camille de Ste-Croix a désigné les citoyens Gérault-Richard et Viviani, députés, pour le représenter dans cette affaire.

L'entente n'ayant pu se faire, une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, dans les environs de Paris. A la 1re reprise, le général Rebillot a été atteint au-dessus de l'arcade sourcilière et au centre du sourcil. Sur l'avis des médecins, les témoins ont arrêté le combat.

Les témoins du général Rebillot étaient les généraux Cassex et de Brye.

UNE CAMPAGNE ODIEUSE

Les incidents de Calais

Nos lecteurs connaissent les déplorables querelles qui, depuis un an, agitent le parti socialiste calaisien.

Après le Congrès de Dunkerque — et malgré la volonté formelle de cette assemblée, — ces querelles ont dégénéré en une guerre sauvage, où la chasse à l'homme, — au militant, — est faite non pas au couteau, mais à coups d'insinuations.

Nous nous sommes trop souvent réclamé ici des règlements et de la discipline du parti auquel nous avons l'honneur d'appartenir pour vouloir entrer dans le fond d'un conflit dont seul, maintenant, le Congrès National peut avoir à connaître; mais il est des attaques qui il est de notre devoir de relever, non pas que notre dignité en souffre — oh! non — mais parce que la presse bourgeoise (voyez l'*Echo* et le *Progrès* d'hier) s'en arme contre nous.

Nous avons publié un ordre du jour, voté dimanche dernier, à l'unanimité, par le Comité cantonal d'Hautbourdin. Cet ordre du jour, pensé par tous les vrais socialistes pour qui la cause est tout, disait textuellement :

Le Comité Cantonal manquerait à tous ses devoirs s'il n'exprimait ses vifs regrets de la polémique publiquement engagée à Calais entre socialistes et contrairement aux statuts du Parti Ouvrier Français.

» Considérant que cette polémique est nuisible à la propagande socialiste, car elle sert surtout les intérêts de la bourgeoisie capitaliste qui l'exploite contre le Parti, dans ses journaux,

» L'assemblée invite le Comité fédéral à intervenir auprès du Conseil national et du prochain Congrès national pour réprimer les graves manquements à la discipline qu'elle a le pénible devoir de constater.

Rien de plus sage n'est-ce pas et de plus tristement vrai?

Eh bien, voici comment cette décision a été commentée par l'un des intéressés; nous copions textuellement dans l'*Echo du Nord* :

Nous ne pouvons que joindre nos regrets aux regrets de nos camarades d'Hautbourdin; et nous laissons toute la responsabilité de cette polémique, que nous n'avons pas provoquée, à la rédaction du *Réveil du Nord*, qui, malgré des décisions plusieurs fois renouvelées, du Comité Fédéral, a persisté à attaquer la section calaisienne, contrairement à la discipline du Parti et cela pour servir les intérêts d'un homme que la section calaisienne, sous la présidence d'un délégué désigné par le Comité fédéral, vient d'exclure à l'unanimité.

Nous espérons qu'à défaut du Comité fédéral qui est intervenu à diverses reprises sans pouvoir faire respecter ses décisions par la rédaction du *Réveil du Nord*, le prochain Congrès national saura prendre des décisions pour que les sections du Parti ouvrier soient défendues à l'avenir contre les tentatives de journalistes qui n'ont aucun titre pour se permettre d'exercer une direction quelconque dans le gouvernement du Parti ouvrier.

A bons entendeurs, salut!

On conçoit aisément la joie avec laquelle l'*Echo* a savouré cette prose parfaite. Jugez donc! le *Réveil du Nord* en jeu... Bonne affaire! Aussi le journal de M. Dubar et de Mélino s'écrie-t-il, soupirant d'aise :

Voici qui est menaçant pour le *Réveil du Nord*. Allons-nous avoir le spectacle de l'organe officiel du collectivisme lillois désavoué par le grand Conseil du Parti.

Ce serait drôle!...

Le *Progrès du Nord*, journal de M. Géry-Legrand, s'apitoye sur notre triste sort :

Pauvre *Réveil*! il doit le voilà traité si plus qu'en opportuniste, mais aussi qu'est ce donc que ces journalistes qui prétendent jouer un rôle dans le Parti? Voyez avec quel dédain M. le maire de Calais en parle! Il faut obéir sans broncher dans la presse collectiviste comme dans toutes les autres branches du parti, ou bien gare! Ça doit être plutôt pénible pour des écrivains qui ont le légitime souci de leur dignité et de leur indépendance!

Oui, nous avons le légitime souci de notre indépendance et de notre dignité. — et nous l'établirons.

En attendant — et pour bien prouver à l'*Echo* et au *Progrès* que nous ne nous sentons nullement touché par l'élucubration qui les met en verve, — nous appelons leur attention sur l'ordre du jour suivant, voté en avril dernier par le Congrès de Dunkerque, et que nous voudrions pouvoir demander des éloges immérités vraiment qu'ils renferme, tant pour le rédacteur en chef du *Réveil* que pour ses collaborateurs.

Le Congrès,

Après avoir entendu les explications nettes et loyales présentées par le citoyen Sisaire, rédacteur en chef du *Réveil*, dans la question qui concerne l'organe du Parti ouvrier;

Considérant que la rédaction a toujours défendu avec beaucoup d'énergie les idées socialistes révolutionnaires;

Considérant que le citoyen Sisaire a mis, sans compter, au service de la cause son dévouement et son infatigable activité, en partant partout où il était demandé la parole socialiste;

Le remercie sincèrement, lui adresse ses plus chaleureuses félicitations et déclare qu'il a bien mérité du Parti tout entier.

Cet ordre du jour, si nous nous rappelons cent dédites, fut voté à l'unanimité par le Congrès.

Un tel document suffit à penser bien des choses!

Pour le surplus nous ne nous y arrêtons pas autrement. Les p'tits Lorriquet, — trente sommes-nous liés d'un convoyeur, — se rencontrent partout et abest un père Lorriquet *socialiste* qui a un le front d'en bas que la rédaction du *Réveil du Nord* malgré les décisions du Comité Fédéral, aurait persisté à attaquer la section calaisienne!

C'est l'histoire du lapin...

Quant à nos titres à prendre modestement — et combien! — la parole dans les affaires de notre parti, ils viennent du droit que nous avons d'y voter et de l'humble place que nous y avons conquise en le servant avec ardeur et conviction depuis tantôt *douze années*.

Le Congrès National nous dira si nous avons démérité.

En attendant, que l'*Echo*, le *Progrès*, la *Dépêche*, la *Croix*, le *Journal de Roubaix*, — à ajouter la dure appartenance cléricale — écrivent sur notre dos à loisirs. Atlas en avait un fameux, n'est-ce pas? eh bien, il ne portait pas le monde avec plus d'aisance que nous, le poids des injures ou des insinuations perfides!

G. SIAUVE-EVAUST.

L'Affaire Grand-Devernay

JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

La Cour d'Appel de Douai a rendu hier son jugement dans l'affaire Grand-Devernay :

Elle a porté de UN mois à DEUX la peine de prison prononcée par le tribunal correctionnel de Lille et confirmé quant, au reste, le premier jugement, notamment en ce qui concerne le sursis dont le bénéfice avait été accordé au citoyen Devernay par ses premiers juges.

Et l'*Echo du Nord* a le toupet de dire que la Cour a fait droit aux réquisitions de l'Avocat général Bertrand!

Quelles étaient donc ces réquisitions?

Les voici, rapportées par l'*Echo du Nord* lui-même :

— « La loi Bérenger, dit l'avocat général, est pour le public un acquittement, c'est tout au moins un pardon, de telle sorte que pour avoir insulté préfet, vice président du Conseil de Préfecture, chef de Cabinet du préfet, huissier (!?) M. Devernay dans l'esprit du public en serait quitte avec 50 francs d'amende si vous confirmiez le jugement du tribunal de Lille.

Et M. Bertrand avait conclu en demandant une peine corporelle effective.

Nous le répétons, c'est la version même — exacte, d'ailleurs, — donnée par l'*Echo du Nord*, dans son compte rendu des débats.

Donc, si la Cour avait fait droit aux réquisitions de l'Avocat Général, elle aurait confirmé purement et simplement la sentence des juges de Lille en enlevant à Devernay le bénéfice de la loi Bérenger ou du sursis.

Au contraire, si elle a élevé la peine corporelle NON EFFECTIVE, elle a, par contre, maintenu le sursis accordé par le tribunal de Lille!

N'est-ce pas que la logique de l'*Echo* est pleine de saveur?

Il est vrai qu'après le premier jugement nous avions écrit — et M. l'avocat général s'en est servi comme argument — que l'application de la loi Bérenger, en l'espèce, équivalait à un acquittement, c'est-à-dire « à un soufflet » pour la préfecture, autour de ce ridicule procès.

L'*Echo*, organe officiel de M. Lauranceau, a voulu « faire cette impression » après M. l'avocat général. Mais il a « grattée » à côté en faisant sourire à ses dépens ceux qui ont encore le courage de lire ses balourdises.

En réalité — et ce sera le sentiment général — la Cour a confirmé le jugement de Lille.

Son arrêt est tout à l'honneur des premiers juges, — quoique encore nous nous permettions de trouver ceux-ci exagérés en durée — et de M. Dazet qui, avec un incompréhensible talent, a su ramener à de justes proportions un incident où il y avait peut-être matière à giffles, de Devernay à M. Grand, mais au fond pas de quoi fouetter un chat et, encore moins, mettre en mouvement tout l'appareil judiciaire!

Nous le répétons donc — en en demandant bien pardon à M. l'avocat général Bertrand (d'Alui) et à l'*Echo du Nord* : « Si M. Grand et M. Lauranceau considèrent le jugement de la Cour de Douai comme une victoire, on avouera qu'ils ont le contentement facile! »

Après ça le Parquet général n'a peut-être pas épuisé toutes les subtilités de procédure...

Mais Devernay l'attend sous l'orme!

Emile RAYMOND.

SOUSCRIPTION

en faveur des Rubaniers de Comines

Onzième liste

Syndicat des ouvriers de l'Abattoir de Lille	20.00
Poilet	0.25
Quête faite par Tombuzeur, chez Frédéric Dejonckheere	1.20
La Jeunesse Révolutionnaire de Roubaix	5.00
Comité socialiste de Thumesnil	5.00
Un socialiste du Cateau	5.00
L'honorable équipe des fêtes de Lille	1.25
Quête faite par la citoyenne Adèle B, dite Louise Michel, à l'estaminet de l'Arbonoise	1.10
Total de la 11e liste	38,80
Listes précédentes	384.40
Total général	423,20

NOTA — *Adresser les souscriptions au citoyen Clément Delcluze, 28, rue de Fives, à Lille.*

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

L'ASSASSINAT D'ESSARS

BÉTHUNE, 16 juin.

On n'est d'arrêter le fils et le beau-fils de M. Monnessier, d'Essars, dont nous avons annoncé la semaine dernière l'assassinat.

Certaines charges paraissent peser sur ces deux individus, à ce qu'on dit, et ils seront maintenus en état d'arrestation avant de se prononcer à cet égard.

ACCIDENT MORTEL

CALAIS, 18 juin

Hier, vers 6 heures du soir, M. Pointre, ouvrier mécanicien demeurant rue Lecroix, 6 bis de Boulogne, est venu à être de nouveau le théâtre d'un grave accident. Il était occupé à graisser une machine, quand il fut tombé sur la tête de son patron.

Le malheureux était âgé de 55 ans. Il laisse une veuve et 4 enfants.

UN ENFANT ÉCRASÉ

TOURCOING, 16 juin.

Hier matin, vers 11 h. 1/2, Pentant de M. Fabelo, tisserand, rue des Trois-Forgeurs, 6, revenait de l'école et s'amusait à chercher son père qui travaillait chez lui lorsque, à quelques distance de l'habitation de ses parents, il fut renversé par un chariot qui passait en cet endroit.

Le pauvre petit, qui a à peine deux ans, fut jeté sous les roues du véhicule qui lui passèrent sur le corps. Relevé dans un triste état, il expira une demi-heure après l'accident.

La douleur des parents fait peine à voir.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE

CAMBRAI, 16 juin.

Une malheureuse fille la nommée Marie Emilie Doppeals, âgée de 18 ans, né à Armentières en 4880, et dont les parents habitent Roubaix, s'est jetée dans l'Escaut. Elle a été employée comme domestique pendant quelques jours, chez un commerçant de la rue Cantimpré. Le cadavre a été retrouvé et ramené sur la berge du port Cantimpré par les hommes Devred et Carpentier.

On ignore, dit-on, la cause du suicide. Mais, pour nous, elle est bien facile à déterminer.

Cette fille du peuple, qu'on accuse de s'être livrée à la prostitution, parce qu'elle avait faim, est morte victime d'un déplorable état social qui allongera encore le martyrologe des sacrifiées dans l'âpre lutte pour l'existence.

Les cancans, chez nous, vont leur train. Cependant les personnes de cœur donneront à la dépouille mortelle de cette pauvre fille, non un blâme, mais une absolution complète, car elle meurt victime d'une société corrompue.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 16 Juin 1897

Présidence de M. DASSONVILLE, Vice-Président

Procès de presse. — Dans son numéro du 13 mai dernier, la *Dépêche* avait publié un entrefilet où il était dit que M. Thieffry, conseiller municipal à Anstaing, avait escaladé les murs de l'Ecole des filles, la nuit, pour y prendre des carreaux appartenant à la commune.

Le gérant du journal La *Dépêche* comparaît devant le Tribunal correctionnel, à la requête de M. Thieffry, pour s'entendre condamner à 1.000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation.

Le Tribunal condamne la *Dépêche* à vingt-cinq francs d'amende et à vingt cinq francs de dommages-intérêts.

Drame au vitriol. — Nous avons donné tous les détails sur le drame au vitriol qui s'est déroulé lundi dernier, rue Mahieu, 22, chez Mme Lamoitié.

Un nommé Eugène Viney, demeurant rue du Commerce, 10, jaloux de sa femme, jeta sur elle le contenu d'un verre de vitriol. Cette dernière fut atteinte à la figure, et Mme Lamoitié fut aussi brûlée au bras et à la main.

Viney ne paraît guère se repentir de l'acte de vengeance qu'il a commis. A une question du président, il répond qu'il a « vitriolé » sa femme pour l'obliger à rester à la maison. Elle était toujours en promenade, dit-il, mais maintenant qu'elle est défigurée, elle sera bien obligée de rester à la maison.

Le Tribunal a condamné Eugène Viney à quarante jours de prison.

LES EMPOISONNEMENTS DE DOUAI

Justes indignations. — Trop de bonnes. — Une interpellation probable

A Douai on s'entretient toujours fortement des malheureux soldats empoisonnés. Il faut surtout parcourir les milieux ouvriers, pour se rendre compte de l'indignation juste que soulève un pareil accident.

Sous ce régime de 3 ans, combien de familles ont des fils sous les drapeaux; l'armée est de plus en plus nationale.

Les mères pensent au sort malheureux, qui attend dans un nombre de régiments leurs enfants: malgré elles l'amour maternel prend le dessus, elles compatissent la défense de la Patrie, la mort devant l'ennemi, la poitrine trouée par quelques balles mais on ne peut admettre une pareille désinvolture pour la destruction lente des forces vives de la nation.

On peut faire le sacrifice de sa vie, dans un état social qui considère le militarisme comme un mal nécessaire; mais on ne peut se résoudre à s'abandonner aux tristes négligences de quelques paradeurs.

Nous avons interrogé des familles de ces malheureux, leur désolation, leurs récriminations ne peuvent se calmer, et c'est avec leur cœur de parents qu'elles réclament justice.

Nous avons le droit de nous élever, ayant l'opinion publique pour nous contre le très lâcheux système économique, qui consiste dans les compagnies à faire le maximum de réduction sur l'argent nécessaire à l'alimentation, ce que l'on appelle, en style de caserne, le *boni*. Pourquoi cette avarice, pourquoi vouloir capitaliser ainsi et lésiner refuser le nécessaire hygiénique aux hommes.

D'autre part, les ouvriers à la fin compagnie sont payés 1 sou par jour comme le vagabond antasse et puis, on a supprimé la solde supplémentaire, on peut au moins ne pas les empoisonner.

Nous avons signalé hier l'état défectueux des pommes de terre qui, germées, contiennent le poison la *solanine*; notre information catégorique n'est pas démentie officiellement dans les organes bourgeois. Poursuivant, la tâche que nous nous sommes assignée, il serait bien utile au service de la santé militaire de faire analyser les succulentes boulettes données aux hommes à la soupe du soir et soir.

Les Matel supérieurs de l'armée ne sont pas très en cause dans l'art culinaire et ses rapports avec l'hygiène. Nous nous refusons de donner le mélange d'une pareille bouillabaisse.

L'enquête

L'enquête, comme toutes celles militaires, est faite dans le but unique du déplacement extraordinaire des généraux et autres aux frais des contribuables, pour donner la pâture.

Les citoyens ont le droit de s'indiguer et nous nous persuadons, comme le disait un jour Jaurès, que dans l'armée, plus que dans tout service, tout rebut d'en bas vient de celui d'en haut.

S'il y a des coupables à quelques rangs de la hiérarchie sans tenir compte du nombre de galons le devoir le plus strict du ministère est de les sévèrement punir.

Au moment où nous écrivons ceci, le bruit court avec persistance que M. Paul Guyot, touché par ce douloureux accident, doit poser une question à la tribune de la Chambre au Ministère de la Guerre. Nous ne pouvons que le louer de cet acte de haute humanité.

AVIS A NOS CORRESPONDANTS

Nous prions nos correspondants de bien vouloir résumer les communications qu'ils nous adressent, car nous sommes souvent obligés d'en ajourner la publication en raison de leur longueur.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Commission administrative

Réunion des délégués, jeudi 17 mai, à 8 h. 1/2 du soir, à la Maison du Peuple.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Lille se réunira à la Mairie le mardi 22 juin, à 8 heures et demie du soir.

Qu'en pense M. Dubar?

Nous lisons dans l'*Echo du Nord*, au chapitre « Echos de Partout », cette grande vérité :

— « Les eaux et les fortunes qui croissent trop vite sont toujours plus ou moins bourbeuses ».

Nous serions heureux que M. Dubar écrivît une thèse dans l'élégant style qui lui est propre sur cette pensée de Ducloz.

Les grèves à Lille

A la filature Paul Le Blan. — Dans cet atelier, les ouvriers émouchetteurs se sont mis en grève, samedi dernier, à la suite des vexations d'un surveillant d'atelier pour qui tous les moyens étaient bons afin de tâcher de faire mettre à la porte ses anciens camarades.

Les émouchetteurs avaient envoyé une lettre au patron faisant connaître la conduite de ce surveillant; malheureusement, le patron n'en tint aucun compte. C'est alors que les ouvriers résolurent de demander son renvoi.

Ayant sollicité le concours des citoyens Dupied et Bergot, conseillers prud'hommes de Lille-tri textile, pour tenter une démarche auprès de leur patron ceux-ci se rendirent, lundi matin chez MM. Le Blan et fils, en faisant connaître les motifs de leur mission.

M. Le Blan, par une lettre, déclara regretter de ne pouvoir les recevoir ils avaient eu la sagesse de se faire accompagner par deux délégués grévistes que le patron reçut. Il entra en pourparlers avec eux.

Les ouvriers qui, premièrement, avaient demandé le renvoi du chef d'atelier abandonnèrent, pour faire preuve de conciliation cette première réclamation et demandèrent la réintégration des deux ouvriers victimes des provocations de ce chef.

A la suite de cette démarche, les délégués rendirent compte de leur mandat lundi, à 1 heure de l'après-midi, à la Coopérative l'Union de Lille, où les ouvriers grévistes, accompagnés des ouvriers repasseurs assistèrent à la réunion.

Ces derniers décidèrent de retourner à l'atelier et d'envoyer une délégation auprès de M. Le Blan, pour lui faire connaître qu'ils se solidarisent avec les émouchetteurs, si ceux-ci n'obtenaient pas satisfaction.

A 3 heures de l'après-midi, les patrons n'ayant pas encore donné signe de vie aux peigneurs, ceux-ci abandonnèrent donc le travail à leur tour.

Mardi, à la Maison du Peuple, à 9 heures du matin, a eu lieu une réunion de tous les grévistes.

Une délégation a été envoyée au patron qui déclara ne vouloir faire aucune concession nouvelle.

Les ouvriers se réunirent de nouveau mercredi matin. Une délégation fut encore renvoyée auprès des patrons qui n'ont pas voulu la recevoir et est répondu par la lettre suivante :

« Messieurs,

« Vous avez brusquement interrompu le travail sur notre refus d'annuler le billet de quinzaine du nommé X; or, nous ne pouvons que maintenir notre refus; il n'y a donc pas lieu à de nouveaux entretiens.

« Recevez nos salutations »

Dans ces conditions la continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Nous espérons que cette grève se terminera au plus tôt. Les grévistes conservent le calme le plus complet, montrant ainsi la légitimité de leur revendications.

On nous annonce que la corporation des peigneurs de lin s'apprête à soutenir les camarades en grève.

Au tissage Delecourt — La grève des ouvriers du tissage Delecourt continue, le patron refusant de renvoyer le compagnon de toutes.

Hier, une trentaine d'ouvriers ont encore quitté leurs métiers, ce qui porte à plus de 100 le nombre des ouvriers grévistes de ce tissage.

UN SUICIDE

Cette nuit, vers minuit M. Paul Delevat, rentrant chez lui, rue d'Angleterre, 25 a trouvé son père pendu à une corde, dans sa chambre. La mort remontait seulement à quelques heures.

M. Perlé, commissaire de police, a fait les constatations d'usage.

On ignore les causes de cet acte de désespoir.

Un abbé susceptible

Un abbé susceptible est certainement le vicaire de la paroisse St-Sauveur.

Il avait refusé à la 1re communion une fillette, sous le prétexte qu'elle n'avait pas assisté à une messe spéciale. Le père de cette fillette, nommé Charles Hellin, boulanger, rue de la Vignette, 30, rencontra l'abbé en question, après avoir lu plusieurs verres. Il lui reprocha de ne pas avoir accepté sa fillette et comme le vicaire répondait qu'il avait agi avec droit, le sieur Hellin lui dit en montrant un tourne vis qu'il tenait à la main : « Si cet outil n'était pas rouille, je saurais où le loger ».

Immédiatement, le vicaire alla déposer une plainte à la police, et hier M. Quentier, commissaire, mettait en arrestation Hellin, qui a été déféré au parquet pour ivresse et menaces de mort.

L'aventure arrivée à Hellin doit servir d'exemple à nos concitoyens : Abstenez-vous d'envoyer vos enfants fréquenter les ronces noires; c'est le seul moyen de vous éviter leurs vexations et leur haine.

A bicyclette

Nous avons reçu, hier, le citoyen A.-E. Ellis, socialiste scandinave, qui fait accompagné de sa femme, le tour de l'Europe à bicyclettes.

Au service d'un journal socialiste américain il étudie la situation faite aux travailleurs dans chacune des régions qu'il traverse.

En quittant Lille, il se dirigera vers Bruxelles, par Roubaix et Tourcoing.

Bonne chance aux intrépides voyageurs!

Mort subite

Hier matin, vers 4 heures, le sieur Empain Louis, âgé de 60 ans, balayeur, a été trouvé sans connaissance, étendu sur la chaussée de la rue Faidherbe, en face de la maison hanté.

Un médecin, M. le docteur Cholon, mandé, n'a pu que constater le décès qui a été causé par une congestion cérébrale.

Conseil de revision

Quatre cents conscrits qui n'avaient pu comparaître devant le Conseil de révision, pour irrégularité dans leurs pièces, ont été examinés mardi dans l'après-midi, à Lille. Le Conseil de révision était présidé par M. Letailleur, secrétaire général de la préfecture.

Accident mortel

Le jeune Dujardin Arthur, âgé de sept ans, monta sur un camion de brasseur, mardi soir, vers 5 heures 1/2, boulevard Victor Hugo. En voulant descendre, le jeune Dujardin tomba sur la chaussée, et le lourd véhicule lui passa sur le ventre.

Relevé aussitôt, le pauvre petit fut transporté chez ses parents, rue de la Justice, cour Lelong, où il est mort dans la nuit, après d'horribles souffrances.

Adjudications à la Mairie

Le 16 juin, à 2 heures, il a été procédé, à la mairie de Lille, à l'adjudication des travaux de modifications et d'aménagements du Conservatoire de musique et de l'Ecole des Beaux-Arts.

Les travaux du Conservatoire ont été adjugés savoir :

Le 1er lot comprenant démolition, terrassement, maçonnerie, etc., dont la dépense est évaluée à 50,262 fr. 26 à M. Bruneder, entrepreneur à Hellemmes, moyennant un rabais de 5 0/0;

Le 2e lot comprenant la charpente en bois, planches, escaliers, menuiseries, etc., dont la dépense est évaluée à 52,357 fr. 10, au dit M. Bruneder, moyennant un rabais de 7 0/0.

Le 3e lot, comprenant plomb, gaz et eau, dont la dépense est évaluée à 19,830 fr. 74 c., à M. Dartois, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 18 fr. 0/0;

Le 4e lot comprenant la serrurerie dont la dépense est évaluée à 8,746 fr. 93, à M. Henrifleury, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 11 fr. 0/0;

Le 5e lot, comprenant les peintures et vitreries, dont la dépense est évaluée à 9,870 fr., M. Léon Vandervinck, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 21,76 0/0.

Les travaux de l'Ecole des Beaux-Arts ont été adjugés savoir :

Le 1er lot, comprenant : bâtiment du fond, cage d'escalier, caves et fosses d'aisances dont la dépense est évaluée à 77,640 fr. 05, à M. Bruneder entrepreneur à Hellemmes, moyennant un rabais de 6 fr. 05;

Le 2e lot comprenant couverte, galeries d'accès et atelier de modelage, dont la dépense est évaluée à 28,939 fr. 93, à M. Bourée, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 21 0/0;

Le 3e lot, comprenant appropriation des vieux locaux et travaux d'entretien dont la dépense est évaluée à 39,485 fr. 25, à M. Dupont, entrepreneur à Lille, moyennant un rabais de 8 fr. 30 0/0.

Chambre Syndicale des Ouvriers de l'Abattoir

La Chambre syndicale des ouvriers de l'Abattoir, fondée il y a à peine huit mois par le citoyen Cerède, appuyé par notre rédacteur en chef, Siauve-Evaust et quelques partisans du groupement corporatif, pour la défense des intérêts, a suivi une marche ascendante et compte aujourd'hui la presque unanimité des travailleurs de ce corps de métier.

La réunion générale de lundi a été particulièrement brillante.

L'ordre du jour portait la réception par la chambre syndicale de notre ami Georges Dervaigne, directeur de l'abattoir.

Appelé à prendre la parole sur les revendications formulées par les ouvriers, notre camarade a fait une étude détaillée des questions sociales, démontrant que seules les réformes dans l'intérêt général peuvent recevoir une sanction et donnant sa parole, que toutes les réclamations seraient soumises, discutées au Conseil d'administration municipal.

Nous n'avons, a-t-il dit en substance, à nous inspirer dans notre tâche que de l'esprit de justice, de concorde et de conciliation.

Je suis persuadé que tous vos efforts tendront à aplanir les difficultés et à être des collaborateurs conscients de leurs droits, comme de leurs devoirs (Vifs applaudissements).

Le citoyen secrétaire fait un appel à la solidarité ouvrière en faveur des camarades grévistes de Comines, le syndical souscrit à la liste du *Réveil* pour vingt francs.

Puis il met aux voix l'ordre du jour suivant acclamé à l'unanimité :

La Chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir de Lille réunie en assemblée générale,

Considérant, que l'œuvre des syndicats est inefficace, si elle n'est complétée, par une action politique extérieure; considérant que dans l'état actuel, vivant isolés, ils ne peuvent obtenir satisfaction de leurs revendications formulées près des pouvoirs publics existants;

Décide de joindre au groupement corporatif, l'action politique extérieure,

Estime de ces faits que la chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir a le devoir le plus strict de se faire représenter au Congrès national du Parti ouvrier français.

Que dans cette haute assemblée du prolétariat, on doit discuter des questions primordiales dans l'intérêt général de tous les travailleurs à savoir :

1° *Du rôle des syndicats et de la coopérative dans le mouvement social,*

2° *Le chômage, ses causes et ses conséquences.*

Que dans ces conditions l'adhésion au Congrès National de la Chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir s'impose.

Tous les camarades présents remercient vivement le citoyen Levraigne d'avoir répondu à leur invitation.

Union artistique du Nord

L'Exposition des œuvres du peintre Le Liepvre restera ouverte jusqu'au 30 juin.

Les membres de l'Union artistique sont admis à l'exposition sur la présentation de leur carte de sociétaire.

Les directeurs des écoles, qui en feront la demande, seront admis à conduire leurs élèves à l'exposition actuellement ouverte. Ils s'entendront à cet égard avec le commissaire de service pour fixer le jour où ils amèneront leurs élèves et l'heure de la visite.

Aucune exposition de l'Union artistique du Nord n'a jusqu'à ce jour obtenu un si grand et légitime succès.

Conservatoire de musique

Les concours publics de 1897 auront lieu dans l'ordre suivant :

Samedi 26 juin, à 2 h. classes d'instruments de cuivre.

Lundi 28 juin, à 2 h. classes de flûte, hautbois, clarinette et saxophone.

Mardi 29 juin, à 2 h. classes de chant (hommes et demoiselles).

Mercredi 30 juin à 10 h. classes de contrebasse et violon alto.

Mercredi 30 juin à 2 h. classes supérieures de violon.

Jeudi 1er juillet, à 2 h. classe de déclamation lyrique.

Vendredi 2 juillet, à 10 h. classe de jeunes garçons.

Vendredi 2 juillet, à 2 h. classe [illegible] de piano (hommes).